

# Rapport ESG

Exercice 2021



**SIPAREX**  
/ Groupe



# SIPAREX

/ Groupe

**Spécialiste français indépendant du capital-investissement, le Groupe Siparex affiche des capitaux sous gestion de 3 milliards d'euros.**

Avec une forte croissance organique et des acquisitions significatives, Siparex est un groupe au service du développement des entreprises et de leur transformation. De la start-up à l'ETI, il finance et accompagne de grandes aventures entrepreneuriales grâce à ses différentes lignes de métiers : Innovation sous la marque XAnge, Transition Energétique (TiLT), Entrepreneurs, Redéploiement, Mezzanine, Midcap et ETI.

Le Groupe peut s'appuyer sur un ancrage territorial fort, avec 6 bureaux en France (Paris, Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg et Toulouse), 4 implantations en Europe (Milan, Munich, Berlin et Bruxelles) et des partenariats en Afrique et en Amérique du Nord.

## Rapport ESG

### Exercice 2021

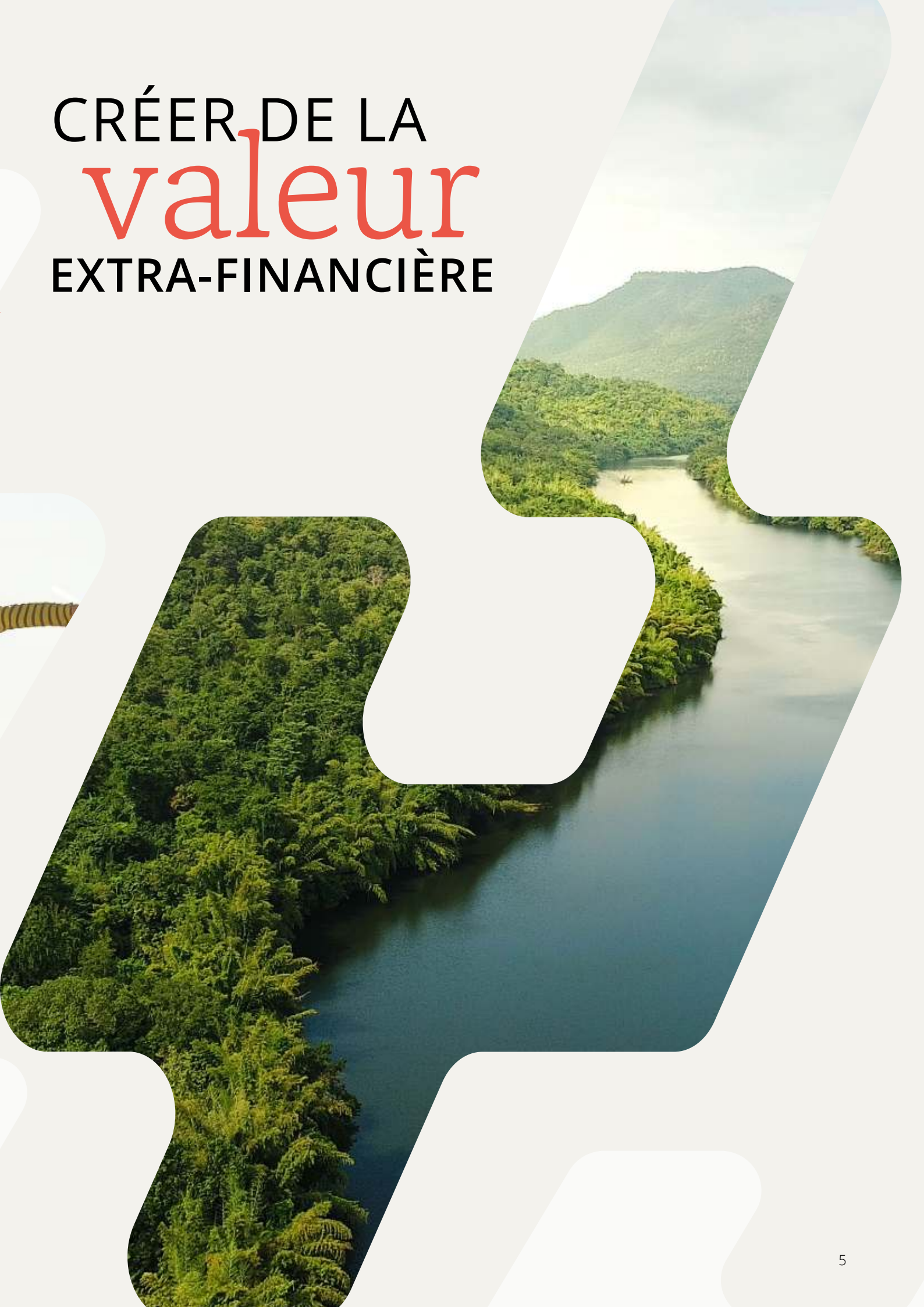
- 6. Décryptage : Quoi de neuf pour l'ESG ?
- 10. L'ESG en action chez Siparex

#### Bonnes pratiques ESG

- 12. Environnement
- 16. Social
- 20. Gouvernance
- 23. Annexes



CRÉER DE LA  
**valeur**  
EXTRA-FINANCIÈRE



# QUOI DE NEUF POUR L'ESG ?

### Plan d'action européen pour la finance durable : un vocabulaire ESG harmonisé

Suite à l'Accord de Paris, la Commission Européenne a posé un cadre de référence pour permettre aux acteurs économiques d'avancer ensemble vers une croissance durable. Ce cadre est organisé en 10 chantiers réglementaires, à commencer par le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) pour les acteurs financiers, en place depuis mars 2021, et la directive CSRD (*Corporate Sustainable Reporting Directive*) pour les entreprises, qui entrera en vigueur dès 2024-2025.

**Ce nouveau cadre réglementaire a l'intérêt de poser une définition claire de la durabilité (*sustainability*), fondée sur le concept de double matérialité.**

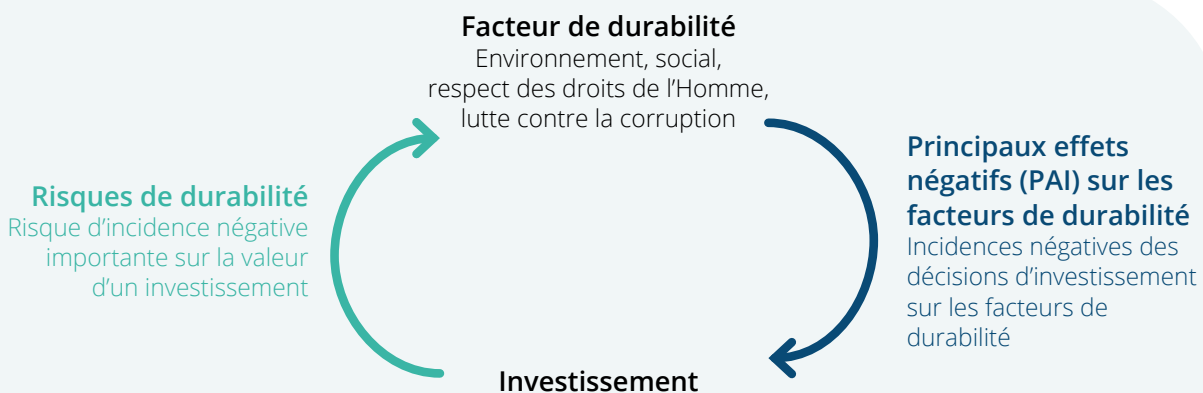
**Le règlement SFDR** impose aux acteurs de la finance de formaliser leurs pratiques en matière d'intégration à la fois des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur gestion d'actifs et des « principaux effets négatifs » (ou PAI, Principal Adverse Impacts) de leurs investissements sur les facteurs de durabilité.

À cette harmonisation méthodologique et lexicale s'ajoute la Taxinomie, une classification

des activités économiques en fonction de leur contribution à la transition écologique. SFDR clarifie le positionnement des véhicules d'investissement, selon qu'ils choisissent des actifs classés Article 6, 8 ou 9 et renforce leur comparabilité au niveau européen.

**La directive CSRD**, quant à elle, engagera les entreprises de plus de 250 salariés et 40 M€ de chiffre d'affaires, ou 20 M€ de bilan, à publier un reporting extra-financier dès 2025, en intégrant des indicateurs communs à la SFDR. Ces deux réglementations organisent et facilitent ainsi un dialogue entre finance et entreprises sur l'enjeu clé de la durabilité.

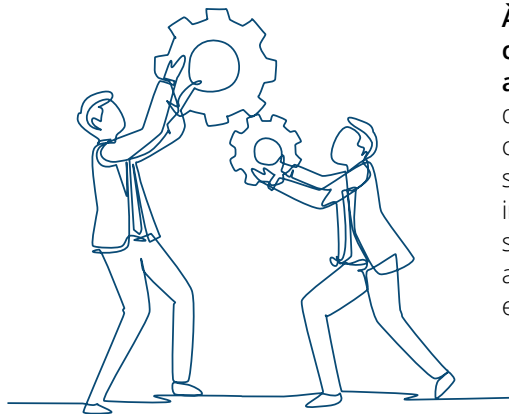
### LE CONCEPT DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



**Autrement dit : prendre en compte l'impact des décisions d'investissements sur les facteurs ESG ET l'impact des facteurs ESG sur la valeur des investissements**

## Une exception française : l'article 29 de la loi Énergie Climat

Soucieuse d'exercer son leadership réglementaire, la France a complété le Règlement SFDR dans sa loi Énergie Climat. Depuis 2022, **l'article 29 exige des acteurs financiers qu'ils produisent, avant la fin juin, un rapport annuel détaillant, en plus des éléments relatifs à leur politique et gestion des risques ESG, leur stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, spécifiquement sur les enjeux de climat ainsi que de biodiversité** – c'est là sa valeur ajoutée. Cet article vient remplacer l'article 173 de la loi sur la transition énergétique.



## Climat : les entreprises accélèrent

Depuis quelques mois, on observe une très nette accélération de la prise de conscience de la crise climatique. Pour un nombre croissant d'entreprises et de parties prenantes, l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre est désormais incontestable. Le réchauffement climatique est porteur de risques physiques (difficulté d'accès aux ressources, à l'énergie, catastrophes naturelles...) et financiers (notamment pour certains secteurs particulièrement exposés) qu'il faut intégrer et piloter au plus vite.

Là encore, la Taxinomie se révèle un cadre utile, en intégrant deux objectifs liés au climat (atténuation et adaptation au réchauffement climatique) sur les six objectifs environnementaux de sa classification des activités, et en obligeant les entreprises à intégrer la gestion de ces risques. Cette transparence répond aux exigences accrues des investisseurs sur la question climatique – comme aux demandes des clients finaux, de plus en plus regardants sur l'engagement de l'industrie financière et des entreprises.

**À l'image de la digitalisation il y a quelques années, le climat est devenu la préoccupation numéro 1 de tous les acteurs économiques.** Problème : c'est un sujet aussi diffus que technique, qui nécessite une mise à niveau des savoirs et compétences au sein des structures. Les administrateurs des sociétés doivent être formés, tout comme les équipes, pour intégrer la question climatique à la gestion opérationnelle. Les sociétés de gestion peuvent les y aider, notamment en les accompagnant dans la définition de leur trajectoire carbone et en fournissant les capitaux nécessaires à leur transformation.

### Siparex s'engage pour le Climat

- Inscription de la lutte contre le changement climatique au cœur de la stratégie RSE du Groupe Siparex parmi le top 3 de ses priorités d'impact ;
- Signataire et membre actif de l'Initiative Climat International ;
- Intégration de TiLT Capital Partners et lancement du Fonds TiLT Capital Fund 1, 100 % Article 9 dédié à la transition énergétique ;
- Création du Carbon Footprint Program, un programme de décarbonation animé par l'Operating Team de Siparex ;
- Évaluation systématique de l'empreinte carbone scopes 1 et 2 pour les entreprises en portefeuille renseignant leurs consommations énergétiques lors du reporting ESG annuel ;
- Intégration au cas par cas d'objectifs Climat dans les politiques de rémunération de la surperformance ;
- Formation en 2022 de toutes les équipes à la Fresque du Climat.





### Biodiversité : un nouveau champ d'impact en cours de structuration

La biodiversité est une préoccupation émergente, à juste titre : on en décèle l'importance clé pour l'équilibre des écosystèmes, partout dans le monde. Selon Swiss Re, près de 50 % du PIB dépendrait de la biodiversité et des services écosystémiques. La difficulté tient à la complexité scientifique du sujet et à la granularité de son niveau d'application sur le terrain. Évaluer précisément l'impact d'une activité ou d'un fonds sur la biodiversité demeure incertain pour le moment, tout comme définir des plans d'action à large échelle de restauration de la biodiversité endommagée. Pour y remédier, **des référentiels sont en cours d'élaboration, notamment par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)**, un organisme relevant de l'ONU et équivalent du GIEC, qui mobilise la communauté scientifique internationale.

En France, les acteurs financiers commencent à structurer le sujet. La Caisse des Dépôts a développé une filiale Biodiversité, entièrement dédiée à la conception et la mise en place d'actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, et à leur gestion pérenne. Le private equity s'empare aussi de la question : France Invest a créé un groupe de travail spécifiquement axé sur le sujet, dont fait partie Siparex.





## L'ESG EN ACTION CHEZ SIPAREX

### **TiLT, le fonds de transition énergétique**

Siparex a concrétisé sa volonté de contribuer aux grands enjeux énergétiques et climatiques par un partenariat avec TiLT Capital, premier fonds de capital croissance dédié à la transition énergétique des PME et ETI françaises et européennes.

Avec ce rapprochement, Siparex joint son expérience d'acteur majeur du capital investissement au savoir-faire d'une équipe à l'expertise sectorielle reconnue, afin de répondre à l'accélération des besoins de financement de la transition énergétique.

Le fonds TiLT Capital investit dans des PME œuvrant pour le développement des énergies renouvelables mais aussi pour le déploiement

de toutes solutions et technologies connexes, afin d'assurer que le système dans son ensemble soit robuste, décarboné et efficient, tout en gardant l'ESG au cœur de ses investissements.

Sa stratégie d'investissement s'articule autour de deux grands axes : l'efficacité énergétique de notre économie et la flexibilité du système énergétique, tant au niveau de la production, des réseaux que de la consommation. Le fonds se concentre sur des PME françaises et européennes, en particulier dans les secteurs de la chaleur renouvelable, l'énergie renouvelable décentralisée, l'électronique de puissance et l'optimisation de la consommation.

### Mutuelles Impact, le fonds mutualiste pour la santé

La Mutualité Française a confié à XAnge (Groupe Siparex) et Investir&+ la gestion de Mutuelles Impact, le premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social.

La stratégie d'investissement de ce fonds accorde autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la prévention, du parcours de soin et du médico-social. Ainsi, il a apporté son financement à des entreprises dont les activités couvrent des domaines tels que les exosquelettes robotiques de simulation de marche et de rééducation, la fabrication de matériel médical pour la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, les solutions ergonomiques pour le travail ou encore le suivi psychologique des salariés.



### L'intégration d'objectif ESG dans le carried interest

Siparex ETI 5 a réalisé en juin son closing final à 450 M€. Fonds de 5<sup>e</sup> génération dédié aux entreprises de taille intermédiaire, marqué par une recherche d'impact et positionné sous l'article 8 selon la réglementation européenne SFDR, il a pour vocation de transformer des leaders régionaux en champions européens durables. Siparex ETI 5 vise en parallèle un programme ambitieux de progrès des performances ESG des entreprises investies, sur trois dimensions prioritaires : la lutte contre le changement climatique, la promotion de la diversité et le partage de la valeur au profit des salariés.

En cohérence avec l'intentionnalité de l'équipe de gestion et l'intégration d'objectifs ESG dans les management packages, le mécanisme de carried interest prévoit de conditionner 10 % des montants versés aux porteurs de parts concernées à l'atteinte des objectifs ESG suivants :

1. la réalisation systématique de due diligences ESG pour les nouveaux investissements réalisés par le Fonds donnant lieu à un plan d'actions ESG et un reporting ESG annuel ;
2. la réalisation d'un bilan carbone complet et la définition d'une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises du portefeuille ;
3. la féminisation des organes de gouvernance des entreprises du portefeuille ;
4. la mise en place de mécanismes de partage au profit des salariés.

Ces critères seront évalués à date de déclenchement du carried interest par Sirsa, expert tiers indépendant, puis avant chaque distribution de carried interest afin de quantifier la réserve dite de carried ESG.

# ENVIRONNEMENT

Sur 163 sociétés interrogées  
(avec un taux de réponse variant  
entre 53 % et 84 %) :

 91 %

suivent leur consommation  
d'énergie (en kwh et/ou en euros)

Les entreprises des portefeuilles Siparex accélèrent la transition écologique de leurs activités. Elles sont de plus en plus nombreuses à calculer leur bilan carbone, ce qui leur permet d'identifier leurs principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre, de définir des objectifs de réduction et des moyens d'action.

Parmi ceux-ci, la maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des déchets, le déploiement d'une politique d'écoconception, ou encore la co-construction au sein de la chaîne de valeur de nouveaux modèles circulaires sont privilégiés.

En plus de la préoccupation climatique, la biodiversité émerge comme un nouvel enjeu auquel certaines sociétés s'attèlent déjà, notamment en cartographiant leur impact, réel ou potentiel.

 68 %

(contre 63 % en 2020) ont des engagements ou une politique environnementale (formalisés ou non)

13 %

ont réalisé une cartographie de leurs sites et activités pour identifier les zones clés pour la biodiversité



34

sociétés ont réalisé un bilan carbone au cours des 4 dernières années (contre 16 en 2020 - soit un doublement du taux d'équipement du portefeuille : 21 % en 2021 contre 11 % en 2020)

Bilan carbone des portefeuilles  
(scopes 1, 2 et 3)

2 448 689 TCO<sub>2e</sub>



#### Note méthodologique

Le bilan carbone consolidé des portefeuilles a été calculé sur un périmètre de 111 sociétés :

- 29 sociétés nous ont communiqué leur bilan carbone scope 1, 2 et 3,
- 82 nous ont communiqué leurs consommations d'énergie pour les scopes 1 et 2 et le scope 3 a été calculé par proxy.



DÉCARBONATION

## JACKY PERRENOT

Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme)

9 000 collaborateurs

930 M€ de CA

Leader en France et en Europe du transport routier de marchandises à faible émission carbone, **Jacky Perrenot** a démarré l'année 2020 par une analyse de matérialité auprès de ses parties prenantes internes et externes afin de prioriser les enjeux sur lesquels l'entreprise devait se renforcer : 1) une gouvernance et une éthique affirmées, 2) les collaborateurs au cœur de son développement, 3) un acteur de la transition écologique, 4) un impact positif pour ses clients, 5) un transporteur solidaire ancré dans son territoire. L'intégration de la RSE au cœur de sa stratégie de performance a conduit le Groupe à formaliser sa politique RSE avec **un volet environnemental priorisant la lutte contre le changement climatique et la gestion de son empreinte environnementale.**

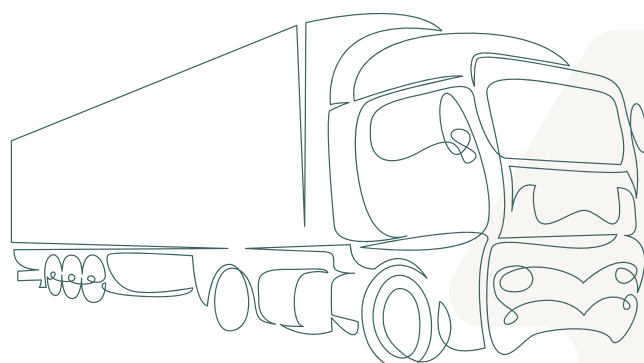
En matière de maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub>, le Groupe s'est fixé un objectif de -25 % des émissions par kilomètre parcouru d'ici 2030. À titre de point de référence, le scope 1 concentre 96 % du bilan carbone du Groupe. Pour ce faire, Jacky Perrenot dont la flotte est composée à date de près de 15 % de véhicules roulant aux énergies à plus faible émission carbone comme le gaz, le B100 ou l'électricité, vise un taux de flotte à faible émission de 30 % d'ici à 2025 et près de 75 % d'ici 2040.

Cette stratégie de diversification énergétique de la flotte est le fruit de collaborations avec ses clients, les constructeurs de véhicules et les institutions locales, tant pour le développement des technologies à faible émission carbone que des infrastructures opérationnelles. Embarquer l'ensemble de ses parties prenantes dans cette



transition est indispensable car elle implique de la R&D et des coûts importants. Cette concertation de tous les acteurs de la chaîne de valeur permet de trouver le point d'équilibre matériel et financier, prérequis à la réalisation des objectifs de décarbonation.

En matière de gestion des ressources, Jacky Perrenot vise un objectif de 60 % du parc de pneus rechapés ou recreusés afin d'allonger leur durée de vie ainsi que le développement d'une filière de recyclage. Le Groupe travaille également à réduire la consommation électrique de ses installations frigorifiques, en collaboration avec les propriétaires de son parc immobilier. Enfin, il investit massivement dans la digitalisation de ces processus opérationnels ce qui lui permet de réduire sa consommation de papier.





ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## PHARMACTIVE

Madrid (Espagne)

48 collaborateurs

11 M€ de CA

**Pharmactive Biotech Products** est une PME leader en Europe de l'extraction d'ingrédients naturels premium aux bienfaits scientifiquement prouvés en matière de santé (safran, ail noir...) majoritairement pour l'industrie des compléments alimentaires. Avec le développement durable et l'impact environnemental positif au cœur de son ADN, l'entreprise a formalisé un plan de long terme (certifié ISO 14001 et 22000) pour soutenir des filières agricoles bio et écologiques, assurer un approvisionnement en commerce équitable, réduire sa consommation d'énergie et valoriser la circularité dans l'usage des ressources naturelles nécessaires à son activité. Pharmactive a notamment développé un système d'extraction des principes actifs des plantes sans solvant chimique. Dans une **démarche d'économie circulaire**, elle a développé en 2021 une technique de récupération des principes actifs contenus dans les matières résiduelles post-extraction qu'elle valorise ensuite dans des produits moins dosés.

BIODIVERSITÉ

## OMIE & CIE

Montreuil (Île-de-France)

18 collaborateurs

En tant que jeune marque alimentaire respectueuse de l'environnement, **Omie & Cie** apporte un soin particulier au sourcing de ses produits. **La start-up a fait le choix de l'agriculture régénérative** : un ensemble de pratiques qui vont au-delà de l'obligation de moyens des différents labels agricoles, notamment par leur attention portée à la biodiversité. Elles incluent la réduction des pesticides et du labour, ce qui préserve la vie du sol. De plus, en s'appuyant sur les services écosystémiques de la nature par des techniques comme le couvert végétal ou la plantation de haies, l'agriculture régénérative enrichit la biodiversité, augmente la résilience du système agricole et améliore la captation de carbone.

Depuis sa création, Omie investit 1 % de son chiffre d'affaires dans l'accompagnement de ses producteurs dans leur transition agroécologique. Omie fait réaliser des audits agricoles par des tiers afin d'analyser les pratiques en place dans les exploitations partenaires et établir un plan d'action. Celui-ci est ensuite implémenté par les techniciens et agriculteurs en coopération avec des experts et avec le suivi attentif d'Omie, qui travaille en direct avec ses producteurs grâce à une équipe dédiée aux filières et à leurs impacts.

Omie est également la première et la seule marque, à date, à avoir fait noter l'intégralité de ses produits par le Planetscore et à le communiquer de façon transparente à ses clients. Cette nouvelle notation intègre 3 critères : climat, pesticides et biodiversité. 75 % des produits Omie sont notés A (sur une échelle allant de A à E), aucun produit n'obtient une note inférieure à C. Preuve de la performance de sa démarche holistique liant réduction des intrants chimiques, création de biodiversité et impact positif sur le climat.

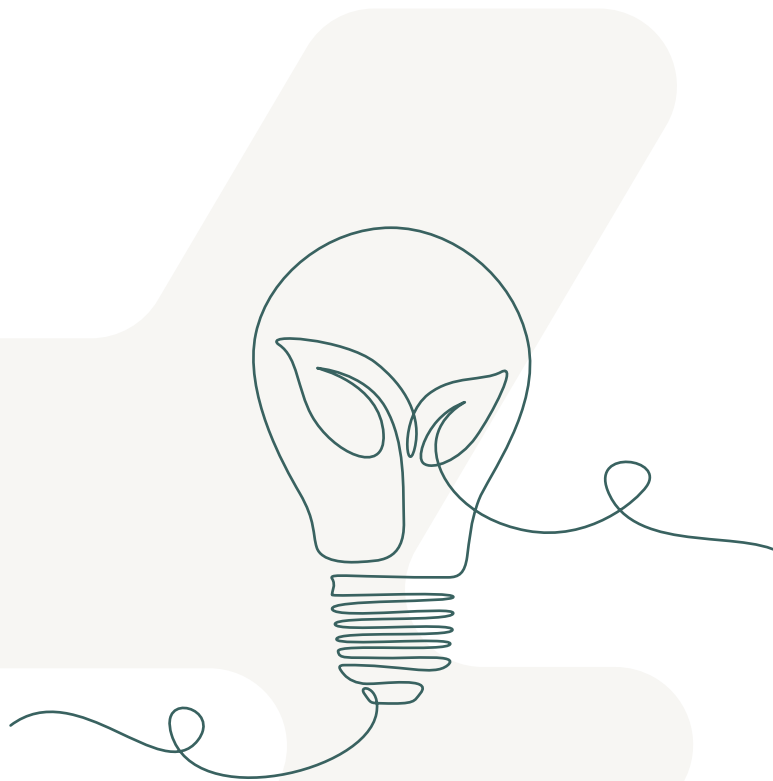


### Le Carbon Footprint Program de Siparex

L'Operating Team de Siparex a lancé en 2021 le Carbon Footprint Program, un programme d'accompagnement annuel ouvert à toutes les entreprises de son écosystème, né de la nécessité d'accélérer la décarbonation en simplifiant l'accès à ses outils et méthodes.

Concrètement, cet accompagnement de trois mois a permis à une quinzaine de sociétés de réaliser leur bilan carbone (scopes 1, 2 et 3), avec un prestataire comparé et sélectionné par Siparex, et à un tarif préférentiel. L'Operating Team a aussi organisé des sessions d'échange en visioconférence pour les participants, leur permettant ainsi de mutualiser leurs questions et de partager leur expérience. Enfin, le dernier volet de ce programme consiste en des workshops sur les dimensions clés d'une stratégie de décarbonation (réduction des émissions liées à la vie de bureau et des infrastructures IT). Ces workshops s'ajoutent aux diverses initiatives du secteur pour accélérer la prise en compte des enjeux de durabilité au sein des entreprises.

La prochaine session du Carbon Footprint Program sera lancée en septembre 2022 en partenariat avec Greenly, entreprise spécialiste des bilans carbone. Avec le développement de ce programme et le déploiement de ses outils ESG par ailleurs, Siparex vise l'équipement en bilan carbone, sinon en estimation de l'empreinte carbone, de 100 % de son portefeuille à horizon 2023.



## SOCIAL

Avec près de 65 000 collaborateurs au sein des entreprises de ses portefeuilles, dont 90 % en contrat à durée indéterminée, Siparex soutient la création d'emplois durables.

Mixité et parité, notamment au niveau des cadres et des instances de gouvernance, partage de la valeur et politiques de formation contribuent à la richesse des ressources humaines tout comme à l'attractivité de la marque employeur – un enjeu essentiel, dans un contexte de raréfaction des talents et de forte concurrence sur le recrutement.

IMPACT SOCIÉTAL & MARQUE EMPLOYEUR

### MALTEM CONSULTING GROUP

Neuilly-sur-Seine

930 collaborateurs

95 M€ de CA

Fondé en 2001 par Jean-Luc Clamen et Pascal Mennesson, **Maltem Consulting Group** est une ESN experte en cybersécurité et transformation digitale. Le Groupe compte une vingtaine de filiales dans 12 pays du monde.

L'humain est placé au cœur de la culture d'entreprise de Maltem et de sa marque employeur. Celle-ci s'incarne notamment dans l'attention portée à l'épanouissement de ses collaborateurs : le Groupe a été classé premier de sa catégorie au classement HappyAtWork en 2021. L'enquête anonyme réalisée par ChooseMyCompany a fait remonter 4 principaux points forts : l'écoute, la formation, la mobilité et l'impact sociétal. Ce dernier s'inscrit notamment dans **un historique de près de 20 ans de projets humanitaires et de démarche solidaire** portés par les co-fondateurs et partagés aujourd'hui via le programme Maltem Mooove, impliquant près d'un collaborateur sur trois (maraudes à Paris, ramassage de déchets, initiatives humanitaires à l'étranger...).

Maltem a notamment structuré un programme humanitaire complet à Madagascar : via sa Fondation Aldinie, le Groupe finance deux orphelinats, un internat ainsi que l'association RISE de scolarisation et de soutien des populations locales en difficulté. Via l'entreprise solidaire P4H (Passion for Humanity), il forme et insère professionnellement des jeunes malgaches. L'engagement sociétal de Maltem ancre l'entreprise au cœur de nouveaux territoires et tout naturellement génère des opportunités de croissance externe à l'international et constitue un ciment d'intégration au Groupe. Afin de consolider sa démarche, Maltem vise le label B-Corp pour sa filiale P4H dans un premier temps puis pour une majorité de ses filiales.

Sur 163 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 61 % et 83 %) :



63 183

Effectif physique au 31/12/21

89 %

de CDI



27 %

de femmes au sein de la gouvernance opérationnelle (contre 25 % en 2020)

31

entreprises (contre 18 en 2020) ont un mécanisme de **partage de la valeur** actionnariale non obligatoire (soit 26 % des entreprises répondantes contre 18 % en 2020)



80 %

des entreprises ont mis en place un **CSE**

88 %

ont mis en place une politique de **formation**





MARQUE EMPLOYEUR ET TÉLÉTRAVAIL

## AXESS GROUP

Valence (Drôme)

300 collaborateurs

31 M€ de CA

Crée en 2003, **Axess** est un acteur orienté métier de la transformation digitale des entreprises et administrations, qui propose à ses clients une offre numérique globale (édition et intégration de logiciels métiers, gestion d'infrastructures informatiques, cloud computing, développement web et Open Source, conseil en marketing digital) pour le succès de leurs projets digitaux. En 2016, face à de forts enjeux de recrutement et de rétention des talents et afin de supporter son rythme de croissance, Axess structure sa stratégie de Marque Employeur et enclenche une démarche d'amélioration continue sur chacune de ses dimensions avec **l'esprit d'équipe comme vecteur-clé de la création de valeur** : climat social, sourcing et attraction des talents, parcours du nouvel entrant, égalité femmes-hommes. Toutes ces actions ont notamment contribué à une baisse de 30 % du taux de départ volontaire entre 2019 et 2021.

Ajout significatif à sa politique sociale, Axess a mis en place une charte de télétravail dès 2019, autorisant jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. Les équipes étaient donc déjà bien équipées et rôdées aux méthodes de travail à distance lorsque la pandémie de Covid est arrivée en 2020 – ce qui a garanti la stabilité de l'activité. Forte du succès de cette première initiative, l'entreprise est allée plus loin dès fin 2020 en proposant aux salariés **une politique incitative de**



**télétravail**, en accord avec leur manager. 85 % de collaborateurs ont choisi de pratiquer le télétravail dont 70 % sur 3 jours par semaine et 5 % à temps complet. Dans ce contexte, concilier travail à distance et esprit d'équipe comme pilier du projet d'entreprise est au cœur des réflexions de la direction. Elle s'applique par exemple à former ses manager à l'animation de projet et d'équipes à distance, encourage les points d'équipe réguliers, et organise des moments de convivialité par pôle d'expertise (séminaire annuel, teambuilding). Cette démarche ambitieuse et équilibrée porte ses fruits et a valu à Axess Groupe la labellisation Work@Anywhere.



INCLUSION

## ERGOSANTÉ

Anduze (Gard)

66 collaborateurs

**ErgoSanté** est une entreprise au service de la santé et du bien-être au travail par l'innovation ergonomique. **Elle renforce l'accès des personnes handicapées à l'emploi** en développant du matériel de bureau sur-mesure et adapté à plusieurs pathologies invalidantes. Elle s'est également lancée dans le développement d'exosquelettes afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent 88 % des maladies professionnelles et 30 % des arrêts de travail. Ces solutions préventives permettent de réduire des pathologies professionnelles bien identifiées dans diverses professions, à la maintenance chez Airbus ou à la SNCF, ou encore auprès des personnels soignants, fortement exposés aux TMS. Cette activité permet d'aménager 6 000 postes par an. Enfin, ErgoSanté a élargi son champ d'action à l'économie circulaire et créé Ecosiège, une activité de recyclage et de revalorisation de sièges usagés. Certifiée Entreprise Adaptée, elle emploie plusieurs dizaines de personnes en situation de handicap dans le Gard et a déjà reconditionné plus de 1 000 sièges.



Cette jeune entreprise innovante combine une volonté d'impact social très forte avec le souci de la performance économique. Elle a pour objectif de devenir leader national pour la production et le recyclage de matériel ergonomique, et mondial sur la production d'exosquelettes.





**FONDATION  
SIPAREX**  
sous égide de la  
Fondation Entreprendre

## La Fondation Siparex

Notre responsabilité nous engage, et c'est pour cette raison qu'a été créée la Fondation Siparex en 2020. Elle a pour but de permettre à des publics fragiles ou en difficulté de disposer d'outils pour les aider à (re)trouver leur place dans la vie active, et plus généralement au sein de la société.

Au travers de sa Fondation, Siparex accompagne cette année dix associations dont les projets sont liés à l'accès à l'entrepreneuriat avec une forte dimension sociale : par la formation, la réinsertion scolaire ou professionnelle, l'accompagnement personnel, l'aide à la création ou la reprise d'entreprise.

- **Timetostart** valorise l'entrepreneuriat dans toute sa mixité en accompagnant les entrepreneurs des quartiers populaires.
- **60 000 rebonds** aide les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel, de création ou de salariat.
- **La cravate solidaire** a pour mission de lutter contre les discriminations liées à l'apparence des personnes en recherche d'emploi, lors des entretiens d'embauche et professionnels.
- **Demos** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.
- **Ronalpia** accompagne les entreprises sociales qui apportent des solutions pérennes aux besoins sociaux et environnementaux des personnes fragiles.

- **Entrepreneurs dans la ville** accompagne des jeunes porteurs de projet dans la création et la réussite de leur entreprise.
- **Genèses** offre à des jeunes de 18 à 35 ans un parcours d'accompagnement unique et un environnement solide pour se découvrir et se relancer dans la vie.
- **Force Femmes** accompagne les femmes de plus de 45 ans au chômage vers une autonomie dans la construction de leur projet professionnel afin que chacune d'elle se rende actrice de son propre parcours.
- **Invie** favorise les échanges de pratiques professionnelles et le partage des connaissances des acteurs du secteur de l'aide et des services à la personne dans un objectif de développement, de structuration et de modernisation.
- **La Pépinière de Valpré** est destinée à des entrepreneurs de plus de 40 ans, pour permettre à d'anciens salariés de reprendre confiance en eux, de retrouver leur place dans la société et de s'épanouir dans leur vie professionnelle.



## GOUVERNANCE

Sur 163 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 75 % et 88 %) :

 **35 %**

ont au moins 1 **indépendant** au sein de la gouvernance actionnariale

**50 %** ont au moins une **femme** au sein de la gouvernance actionnariale (contre 48 % en 2020)



**59 %** ont un(e) **responsable RSE**

ont une certification ou un **label de qualité** (a minima)



**74 %**

ont un(e) **responsable RSE**

**93 %** garantissent la sécurité de leurs **systèmes d'information** (contre 88 % en 2020)

**64 %** ont un **code éthique**, une charte ou des engagements RSE formalisés

**64 %** ont un suivi RSE de leurs **fournisseurs** ou intègrent des critères RSE/ESG lors de leur sélection

**La qualité de la gouvernance est le socle historique des décisions d'investissement comme du format d'accompagnement des sociétés des portefeuilles Siparex.**

Celle-ci passe tant par la présence d'administrateurs indépendants dans la gouvernance actionnariale, que par la formalisation d'engagements éthiques et RSE ou encore l'obtention de certifications sinon de label qualité. Siparex soutient également ses participations dans la structuration de leur politique RSE, au travers notamment de la nomination d'un(e) responsable et la formalisation d'engagements en faveur de la transformation durable de leurs activités et plus largement de leur chaîne de valeur.

ENTREPRISE À MISSION

**GROUPE WINNCARE**

Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine)

600 collaborateurs

100 M€ de CA

**Le Groupe Winnicare** est l'un des leaders européens des équipements médicaux, lits médicalisés, matelas anti-escarres et équipements de transferts de patients destinés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées, en établissement ou à domicile. Ces solutions bénéficient également aux soignants, particulièrement exposés aux troubles musculo-squelettiques du fait de l'intensité physique de leur activité. Cette double attention est inscrite au cœur de la raison d'être de Winnicare : « contribuer à ce que soignants et aidants apportent le soutien dont toute personne en perte d'autonomie a besoin, pour préserver son indépendance, avec dignité et sans risque physique ; cela dans le but in fine de maximiser le bien-être de tous, tout en réduisant la pression sur les systèmes de santé publique ».

Le Groupe a initié la démarche pour devenir entreprise à mission et inscrire cette raison d'être dans ses statuts. L'obtention de cette qualité juridique passe également par l'inscription d'objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts, dont la réalisation est supervisée en interne par un comité de mission

et contrôlée en externe par un organisme tiers indépendant. Ces objectifs se déclinent dans une feuille de route opérationnelle, avec des indicateurs concrets comme l'alignement des émissions de GES sur une trajectoire 2°, le pourcentage de femmes parmi les managers ou encore le taux d'effectifs en situation de handicap.

**Devenir entreprise à mission** présente de nombreux bénéfices, au premier titre celui d'ancrer l'intention d'impact – et souvent la vision d'un dirigeant – dans les statuts de l'entreprise. C'est aussi un moyen d'identifier des facteurs différenciants et de les mettre au service de la stratégie de développement de l'entreprise. Côté RH, cette démarche est très mobilisatrice ; elle motive les parties prenantes et renforce l'engagement des équipes en interne. Enfin, la mission a l'intérêt de créer un socle commun pour toutes les entités du Groupe Winnicare, qui s'est développé par croissance externe dans divers pays. Elle devient alors non seulement une boussole commune à l'ensemble du Groupe mais aussi un élément d'identité partagé.



STRATÉGIE RSE

## GROUPE RONDOT

Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône)

198 collaborateurs

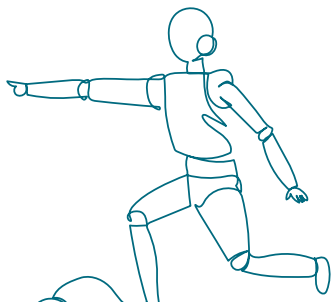
48 M€ de CA

Le **Groupe Rondot** figure parmi les leaders mondiaux des pièces mécaniques et des équipements électroniques destinés à l'industrie du verre creux (emballages en verre). Il réalise près de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international et répartit sa production sur 6 sites implantés en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Bâti sur une culture d'entreprise forte incarnée par le dirigeant Louis Rondot, petit-fils du fondateur, le Groupe a touché les limites de son modèle historique informel à la fois du fait des restrictions de voyage liées au Covid-19 et de sa solide dynamique de croissance organique et externe (10 % par an sur la période 2016-2021). Afin de rassembler les énergies autour du projet de l'entreprise, le Groupe a formalisé son plan stratégique porté par une gouvernance forte et une politique RSE ambitieuse.

**La politique RSE du Groupe**, construite avec l'aide de CorpoKarma, est placée sous la responsabilité du Comité de Direction, et recouvre 4 dimensions : la maîtrise de l'empreinte environnementale, l'éthique des affaires, l'impact sociétal et les relations avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, actionnaires, salariés). Chaque dimension se



décline en objectifs opérationnels et autant que possible s'ancre dans un référentiel externe (par exemple la labélisation EcoVadis). Pour ce faire, Rondot mobilise ses collaborateurs et s'entoure d'expertises externes. Un plan de transfert des savoir-faire a été formalisé avec l'aide d'un consultant RH qui accompagnera l'entreprise pendant un an, adressant les enjeux de formation et de marque employeur. Ce plan d'action a été élaboré avec la participation des 24 principaux managers du Groupe, chargés de définir la place du « manager de demain » chez Rondot.



PARTAGE DE LA VALEUR

## ORINOX

Châteaubriant (Loire-Atlantique)

168 collaborateurs

16 M€ de CA

Fondée en 2008 par Maxime Fourreau, **Orinox** est une PME experte de la digitalisation d'installations industrielles complexes (transition vers l'industrie 4.0 pour l'industrie du process, de l'énergie et du naval).

Convaincu par le modèle de l'entreprise libérée et la vertu d'associer les collaborateurs à la décision, Maxime Fourreau a profité en 2018 de l'ouverture de son capital pour se faire accompagner dans l'ouverture de la gouvernance. Orinox a structuré un **partage de la valeur actionnariale avec ses salariés** – fait rare pour une PME alors d'une centaine de salariés. Grâce à une holding dédiée, les salariés pouvaient acheter des actions, bénéficier d'actions gratuites annuellement en fonction de l'ancienneté et de l'atteinte de performances économiques ainsi que d'un abondement au capital sur leur plan d'épargne entreprise. Aujourd'hui, près de 50 d'entre eux sont devenus actionnaires, soit 1 sur 4, et détiennent 2 % de la société. La nouvelle gouvernance s'est également assortie d'un comité de direction et d'un conseil stratégique au sein duquel siègent plusieurs cadres du Groupe aux côtés du dirigeant et de ses principaux actionnaires.



L'ouverture du capital aux collaborateurs est un choix bénéfique à bien des égards. Elle valorise leur engagement dans la société, les associe à la stratégie, leur confère un pouvoir de décision tout en augmentant le package de rémunération. Elle contribue de fait à valoriser la marque employeur et à l'attraction des nouveaux candidats. Enfin, elle engage l'entreprise dans une démarche de transparence et de communication vis-à-vis de ses collaborateurs.



# ANNEXES

Ce tableau présente la valeur consolidée des Principal Adverse Impacts, tels que définis par la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), au niveau du Groupe Siparex.

## Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (1/2)

N°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
1.1.	Émissions de GES Scope 1	Émissions de GES Scope 1 (définition en annexe)	tCOE2eq	616 421	158/163
1.2.	Émissions de GES Scope 2	Émissions de GES Scope 2 (définition en annexe)	tCOE2eq	124 673	158/163
1.3.	Émissions de GES Scope 3	Émissions de GES Scope 3 (définition en annexe)	tCOE2eq	2 463 074	158/163
1.4.	Total des émissions de GES	Émissions de GES Scope 1, 2 & 3 attribuées au Groupe Siparex (définition en annexe)	tCO2eq	429 346	158/163
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investis (définition en annexe)	tCOE2eq / M€ investis	408	158/163
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES du Fonds par M€ de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuilles (définition en annexe)	tCOE2eq / M€ de CA	337	151/163
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0	163/163
5	Part d'énergie non renouvelable consommée et produite	Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	%	13	70/163
6	Intensité énergétique par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh/M€	8411	65/163
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/ opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	3	95/163
8	Émissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	t/M€	0,72	39/163
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	t/M€	66	48/163

# ANNEXES

## Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (2/2)

N°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0	138/163
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs/ plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	%	72	109/163
12	Écart de rémunération non ajusté	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements en moyenne pondérée des montants investis	%	15	85/163
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements en moyenne pondérée des montants investis	%	14	137/163
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	%	0	163/163
13	Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée.	t/M€	176	49/163
2	Taux de fréquence des accidents	Taux d'accidents dans les sociétés bénéficiaires d'investissements, exprimé en moyenne pondérée	%	29	108/163



## Conformité à l'article 29 de la Loi Énergie Climat

L'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché. Dans le texte ci-dessous, Siparex apporte des éléments de réponse synthétiques sur chacun des éléments requis par le décret d'application.

### Démarche générale de l'entité

En accord avec ses valeurs, Siparex a adopté depuis l'origine une démarche d'investissement responsable. Avant d'investir dans une société, nos équipes et leurs conseils analysent et prennent en compte les éléments environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (« ESG ») pertinents.

Siparex est signataire de l'Initiative Climat International (ICI), la Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance et de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest et des PRI (Principles for Responsible Investments) de l'ONU.

Siparex a notamment formalisé cette démarche d'investissement responsable dans une Charte décrivant la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement et de suivi des participations : [https://www.siparex.com/wp-content/uploads/2020/01/Charte-ESG-GroupeSiparex\\_janv2020.pdf](https://www.siparex.com/wp-content/uploads/2020/01/Charte-ESG-GroupeSiparex_janv2020.pdf)

### Moyens internes pour contribuer à la transition

Siparex a mis en place des moyens afin de former les collaborateurs du Groupe aux enjeux ESG, mais également de renforcer les ressources à disposition des entreprises en portefeuille. Par exemple, un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux enjeux du changement climatique (« Fresque du Climat », atelier de 3h) est prévu tout au long de l'année 2022 et est complété par des interventions d'experts sur des thématiques clés du Climat.

Des ressources techniques, humaines et financières dédiées à l'ESG sont également déployées à plusieurs niveaux.

### Ressources techniques :

- › Procédure et outil de diagnostic ESG et Climat à l'investissement ;
- › Réseaux de conseils experts des analyses ESG et Climat ;
- › Plateforme SaaS de suivi de la performance ESG et de l'empreinte carbone scope 1 et 2 des entreprises en portefeuilles ;
- › Programme de conseil et d'accompagnement à tarif négocié à l'attention des entreprises en portefeuilles du Groupe pour la réalisation d'un bilan carbone et la définition d'une stratégie de réduction des émissions de GES (Carbon Footprint Program).

### Ressources humaines :

- › Directrice des Opérations (Chief Operating Officer) responsable vis-à-vis du Comité Exécutif de la mise en œuvre de la stratégie ESG du Groupe ;
- › Equipe ESG de 3 personnes (à temps partagé) animé par un ESG Manager ;
- › Operating Team de 7 professionnels dont 4 mobilisés sur l'accompagnement opérationnel des entreprises des portefeuilles sur leur plan d'actions ESG et Climat ;
- › Près de 60 professionnels de l'investissement directement impliqués dans la mise en œuvre des politiques ESG et Climat des Fonds concernés.

### Ressources financières :

Dépenses hors salaires des ressources humaines listées ci-dessus :

- › Dépenses annuelles de l'ordre de 250 k€ par an pour la conduite des diagnostics ESG et Climat lors des investissements ;
- › Dépenses annuelles de l'ordre de 150 k€ par an pour le suivi de la performance ESG et l'évaluation de l'empreinte carbone scope 1 et 2.

## Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière

La définition et la supervision de la stratégie ESG du Groupe Siparex dépend directement du Comité Exécutif, organe de gouvernance stratégique du Groupe Siparex. Sa mise en œuvre repose à la fois sur une Equipe ESG, animée par un ESG Manager ainsi que sur la mobilisation des équipes d'investissement.

Un Comité ESG ad hoc, non spécifique au climat, composé d'une dizaine de membres, réunissant notamment 3 membres du Comité Exécutif dont la Directrice des Opérations et la Directrice de la Communication, l'ESG Manager, 1 directeur associé de l'équipe Impact Investing et 1 directeur associé de l'équipe Transition Énergétique. Ce Comité se réunit a minima une fois par trimestre et est présidé par la Directrice des Opérations de Siparex. Il participe au renforcement de la stratégie Climat du Groupe et a vocation à co-construire des solutions opérationnelles aux enjeux de la lutte contre le changement climatique.

Le Conseil de Surveillance est informé a minima annuellement des sujets ESG et Climat (partage de la feuille de route et suivi de l'avancement des actions). Des experts indépendants sensibles aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre de la politique RSE du Groupe sont présents au Conseil de Surveillance de Siparex.

Le Comité Exécutif est informé a minima semestriellement sinon trimestriellement du rythme de la mise en œuvre de la stratégie ESG et Climat.

Les Directoires d'activité suivent l'application opérationnelle de la stratégie ESG et Climat de leurs fonds sous gestion a minima à chaque investissement réalisé sinon mensuellement.

Au cas par cas, en fonction des attentes des investisseurs et de la typologie des véhicules d'investissement, conditionnement d'une part significative du bonus de surperformance (jusqu'à 50 %) à l'atteinte d'objectifs ESG et Climat.

## Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

La politique de vote du Groupe Siparex est disponible sur son site web ([www.siparex.com/wp-content/uploads/2019/09/SIPAREX-Proc%C3%A9dure-politique-de-vote.pdf](http://www.siparex.com/wp-content/uploads/2019/09/SIPAREX-Proc%C3%A9dure-politique-de-vote.pdf)).

Conformément à sa politique ESG, Siparex s'engage à promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG, et notamment de lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité :

- › Analyse de la double matérialité à l'investissement dans le cadre du diagnostic ESG et Climat ;
- › Plan d'actions ESG et Climat dans la foulée de l'investissement appuyé sur le diagnostic d'expert ;
- › Suivi annuel de la démarche de progrès et des performances extra-financières ;
- › Mise à disposition de moyens opérationnels et stratégiques.

Dans les faits, Siparex observe une progression du nombre d'entreprises ayant réalisé un bilan carbone et / ou s'engageant à réduire l'intensité carbone de son activité au sein des portefeuilles gérés par le Groupe.

## Investissements « durables » et investissement dans les fossiles

Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition :

Classes, fonds, poches	Description	Montant	Poids
Fonds article 8 SFDR + Fonds Mutuelles Impact article 9 SFDR à objectif social	Bilan carbone et suivi annuel de l'intensité carbone de l'activité Plan de réduction de l'intensité carbone	1 100 M€	37 %
TiLT Capital Fund 1 (Fonds article 9 SFDR à objectif environnemental)	L'objectif d'investissement du Fonds est de décarboner le système énergétique tout en maintenant le coût de la transition au plus bas	150 M€	5 %
<b>Total</b>		<b>1 250 M€</b>	<b>42 %</b>

Siparex a développé une méthodologie interne lui permettant de calculer l'éligibilité et l'alignement des investissements aux objectifs de la Taxonomie Verte européenne. Les travaux de calcul sont en cours et Siparex sera en capacité de communiquer les indicateurs d'éligibilité et d'alignement en 2023.

### Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Siparex est signataire et membre actif de l'Initiative Climat International, soutenue par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, visant à mobiliser l'industrie du Capital-investissement pour contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 2°C.

La stratégie Climat de Siparex couvre les sociétés de gestion du Groupe, les équipes de gestion et les entreprises en portefeuilles avec un plan d'actions sur chacune des 3 dimensions. A noter que les émissions de GES des entreprises en portefeuilles concentrent près de 99 % du bilan carbone du Groupe Siparex.

Notre plan d'actions auprès des Fonds et des entreprises en portefeuilles prévoit :

- › Une politique d'exclusion sectorielle visant les activités préjudiciables à l'environnement, à commencer par les activités directement liées au charbon ;
- › Des processus, outils et initiatives visant à mesurer l'empreinte carbone et à maximiser la réduction des émissions de GES ; à commencer

par i) la réalisation d'un bilan carbone complet à l'investissement, ii) la définition d'une stratégie de décarbonation centrée sur les principaux postes d'émissions du scope 1 et 2, ii) la définition d'objectifs à moyen terme de réduction du scope 3, v) le suivi annuel du bilan carbone scope 1 et 2 ainsi que de l'intensité carbone de l'activité.

### Stratégie d'alignement « biodiversité »

Siparex est membre actif du Groupe de Travail Biodiversité de la Commission Sustainability de France Invest. Celui-ci s'appuie sur les conclusions des rapports de l'IBPES pour mobiliser les membres de France Invest sur le développement d'outils et d'initiatives permettant d'atteindre les objectifs pour 2050 liés à la biodiversité.

Notre plan d'actions auprès des Fonds et des entreprises en portefeuilles prévoit :

- › L'inclusion des enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans la due diligence ESG et dans le reporting annuel ESG ;
- › Dans le courant des prochaines mois, dès que le cadre méthodologique sera stabilisé et économiquement accessible, un premier exercice de mesure de l'empreinte biodiversité sur les entreprises en portefeuilles pour lesquelles l'enjeu est le plus matériel ;
- › Déploiement sur l'ensemble des portefeuilles des bonnes pratiques de mesure et réduction de l'empreinte biodiversité.

## Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

Les Directoires d'activité ont la responsabilité de la gestion des risques des fonds sous gestion, risques ESG et Climat compris. Ils s'appuient sur l'équipe ESG du Groupe Siparex pour prendre en compte dans leur décision d'investissement les risques ESG (analyses de la double matérialité) ainsi que sur des expertises externes, le cas échéant spécialistes des enjeux climatiques.

Lors de l'investissement, via la due diligence ESG, l'équipe de gestion s'appuie sur les travaux d'experts pour prendre en compte la double matérialité dans sa décision d'investissement : analyse des principales incidences négatives de l'opportunité d'investissement sur les facteurs de durabilité (climat, environnement, social, lutte contre la corruption, ...) ainsi que des risques ESG, soient les risques d'impact négatif des facteurs de durabilité sur la valeur future de l'actif.

La due diligence ESG vise à fournir une SWOT ESG de l'opportunité d'investissement ainsi qu'un panel de moyens d'actions visant à i) limiter ses incidences négatives, ii) limiter les risques ESG, iii) augmenter ses incidences positives iv) et tirer le plein bénéfice de ses avantages comparatifs en matière de durabilité.

À l'issue de l'investissement, l'équipe de gestion et le management de l'entreprise investie formalisent un plan d'actions ESG sur la base des conclusions de la due diligence ESG. Ce plan d'actions ESG ou « Feuille de route ESG & Impact » fait l'objet d'un suivi annuel.

Les risques physiques et de transition liés au changement climatiques sont identifiés en fonction i) des conclusions de l'analyse de matérialité des risques climatiques réalisée lors du diagnostic ESG et Climat à l'investissement et ii) des analyses de matérialité des risques climatiques pour les entreprises en portefeuille.

## Mesures d'amélioration

Conscient du chemin encore à parcourir, Siparex a identifié les mesures d'amélioration suivantes.

### À court terme :

- › Formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre de la stratégie Climat du Groupe Siparex ;
- › Bilan carbone des sociétés de gestion du Groupe Siparex ;
- › Recrutement d'une ressource dédiée à la mise en œuvre de la stratégie Climat du Groupe Siparex ;
- › Renforcement des outils et moyens dédiés à la mise en œuvre des stratégies de décarbonation des entreprises en portefeuille (outil d'analyse de la matérialité des enjeux climatiques, référencement d'experts du bilan carbone et de la définition ainsi que de la mise en œuvre de trajectoires de réduction des émissions de GES).

### À moyen terme :

- › Définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES en ligne avec l'Accord de Paris pour les sociétés de gestion du Groupe ;
- › Augmentation du nombre de véhicules d'investissement ayant pour objectif environnemental la réduction des émissions de GES en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- › Définition d'une stratégie d'alignement « Biodiversité » ;
- › Mise en relation des entreprises des portefeuilles et de l'écosystème pour le développement de produits et services à faible intensité carbone.

## Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

[https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf)

## Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

## CSRD

La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – remplacera bientôt la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de finance durable.

La CSRD doit étendre les exigences de la NFRD et les appliquer à l'ensemble des entreprises qui remplissent deux des trois critères suivants : plus de 250 salariés, 20M€ de bilan et 40M€ de chiffre d'affaires. Ces entreprises devront ainsi communiquer des informations relatives aux problématiques de durabilité, de changement climatique et évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement et la société en général.

Les standards et éléments de précisions sont attendus pour fin 2022, avec une mise en vigueur s'appliquant à compter des rapports 2025 sur l'exercice fiscal 2024.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021PC0189>

## Durabilité

En 1987, la Commission Brundtland des Nations Unies a défini la durabilité comme « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Plus récemment, le règlement SFDR apporte quelques éléments de définition harmonisée entre l'ensemble des acteurs financiers au niveau européen :

› Les facteurs de durabilité regroupent l'ensemble des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

› Le règlement définit également un risque en matière de durabilité comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R2088&from=EN>

## ESG

L'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est un terme utilisé par les acteurs financiers pour décrire leur approche d'analyse extra-financière et au sens large l'ensemble de leurs pratiques d'investissement responsable.

## Fresque du Climat

Depuis fin 2018, l'association la Fresque du Climat œuvre pour embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente le changement climatique.

Animé sous forme d'atelier, la Fresque du Climat permet aux participants de bien comprendre les liens de cause à effets et d'identifier les enjeux climatiques dans leur globalité.

<https://fresqueduclimat.org/>

## Gaz à effet de serre (GES)

Ce sont des gaz pour la plupart naturellement présents dans l'atmosphère. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère contribue à retenir la chaleur près de la surface de la Terre (effet de serre). Les principaux gaz sont :

- › La vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O) ;
- › Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- › Le méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- › Le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ;
- › L'ozone (O<sub>3</sub>)
- › Les chlorofluorocarbures CFC
- › Perfluorométhane CF<sub>4</sub>

L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique mais la production en quantité trop importante par l'activité humaine de gaz à effet de serre cause un réchauffement climatique préjudiciable à l'équilibre climatique de la planète.

## **GIEC**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade.

Depuis lors, le GIEC a établi cinq rapports d'évaluation multivolumes, accessibles depuis l'onglet Rapports. Il a entamé son sixième cycle d'évaluation.

## **IBPES**

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales.

Dans une certaine mesure, l'Ipbes accomplit pour la biodiversité ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) accomplit pour le changement climatique.

<https://ipbes.net/about>

## **Loi Énergie Climat**

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi Énergie et Climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France.

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000038430994/>

## **PAI**

Les Principales incidences négatives ou principal adverse impacts (PAIs) en anglais, est une notion qui apparait dans le règlement SFDR. Il s'agit des incidences négative que peuvent faire porter les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (environnementaux, sociaux, éthique...). Ils sont décliné en une série d'indicateurs proposés par l'Union Européenne pour les identifier et les piloter.

## **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU**

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

<https://www.unpri.org/>

## **SFDR**

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) du 27 novembre 2019 s'inscrit dans la volonté de la Commission Européenne de faire évoluer la finance vers plus de transparence, de lutter contre le greenwashing et de réorienter les flux de capitaux vers des investissements plus durables.

Il est entré en vigueur en mars 2021 et s'applique à l'ensemble des acteurs financiers des pays membres.

Il exige des acteurs financiers de communiquer publiquement sur leurs politiques en matière de durabilité, et apporte une classification des produits financiers en fonction de leur degré de prise en compte des enjeux de durabilité.

<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj>

## **Taxinomie**

Le règlement Taxinomie établit un système de classification commun à l'Union Européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme « vertes », c'est à dire contribuant à un des six objectifs environnementaux de l'UE :

- a) l'atténuation du changement climatique;
- b) l'adaptation au changement climatique;
- c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- d) la transition vers une économie circulaire;
- e) la prévention et la réduction de la pollution;
- f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considéré comme « verte » une activité économique doit également démontrer qu'elle n'obstrue pas l'atteinte des autres objectifs et respecte des garanties minimales sociales.

Ce règlement déclenche des obligations de reporting pour certaines entreprises et acteurs financiers, afin de communiquer la part verte de leur activité au sens de l'Union Européenne.

Des discussions sont en cours pour établir une Taxinomie sociale.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR>



# SIPAREX

/ Groupe

**5, rue Feydeau 75002 PARIS** • Tél. : +33 (0)1 53 93 02 20  
**107, rue Servient 69003 LYON** • Tél. : +33 (0)4 72 83 23 23

**Contact :** Priscille Clément, Directrice de la Communication et ESG  
p.clement@siparex.com